

5 PERI
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 Chemin de Fenouillet
31200 TOULOUSE
805072709 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 SEPTEMBRE 2025

Le treize septembre deux mille vingt-cinq à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, sis 69 Chemin de Fenouillet 31200 TOULOUSE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée adressée le 25 Août 2025.

William SERVAT préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative du titre 1.4 des statuts ;
- Nomination d'un nouveau gérant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 69 Chemin de Fenouillet 31200 TOULOUSE à 17 Bis Avenue de la Bécasse 64600 ANGLET, à compter du 13 Septembre 2025.

En conséquence, le titre 1.4 des statuts a été modifié comme suit :

« TITRE I – CARACTERISTIQUES - SIEGE

Le siège social est fixé à 17 Bis Avenue de la Bécasse 64600 ANGLET. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en supplément de l'ancien qui demeure en fonction :

Monsieur Thierry DUSAUTOIR, demeurant 17 Bis Avenue de la Bécasse, 64600 ANGLET, à compter du 13 Septembre 2025.

Thierry DUSAUTOIR exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Thierry DUSAUTOIR est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Thierry DUSAUTOIR représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Thierry DUSAUTOIR a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et trente minutes.

Pour CANELA,

Thierry DUSAUTOIR, Gérant.

Pour JWS IMMO,

William SERVAT, Gérant.